

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Stéphane Gingras

<https://www.cadre21.org/membres/7a67ab352b87c63e9120a411>

Date d'obtention : 2024-05-10 17:03:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une méthode simple et efficace d'intervention. De plus, c'est un processus clé en main. C'est éducatif et bienveillant. Une belle façon d'uniformiser les interventions de tous.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais savoir comment procéder, ce sera facilitant et sécuritaire pour tout le monde.(jeunes, familles ect..)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien suivre les étapes de Sexto et d'informer les personnes concernées aux bons moments. Me référer au guide, à l'aide-mémoire pour ne pas nuire à l'intervention.